

AYAHUASCA, «VOYAGES CHAMANQUES» ET «ENVOYÉ SPÉCIAL» : LE CSA DONNE RAISON À PSYCHOTHÉRAPIE VIGILANCE ET INTERVIENT AUPRÈS DE FRANCE TÉLÉVISIONS

«Le Conseil a estimé que plusieurs séquences de ce reportage contribuaient à présenter de manière positive ou équivoque la consommation du produit stupéfiant faisant l'objet du reportage. Les effets dangereux de la substance ont été minorés et les quelques éléments critiques apportés aux téléspectateurs ne dissipent pas les ambiguïtés du propos général.»

SOMMAIRE

1. Préambule.
2. Lettre du CSA à Psychothérapie Vigilance (5 mars 2009).
3. Lettre de Psychothérapie Vigilance au CSA (25 juillet 2008)
4. Lettre du Directeur Général de France 2 à Psychothérapie Vigilance (11 août 2008)
5. Réponse de Psychothérapie Vigilance au Directeur Général de France 2 (25 août 2008).

PRÉAMBULE

Le 17 juillet 2008, *France 2* a cru bon de diffuser, dans le cadre des *Carnets de voyage* d'*Envoyé Spécial*, un reportage intitulé «Voyages chamaniques». Cette émission a suscité un profond malaise auprès des associations, institutions et particuliers au fait des dérives thérapeutiques et psychosectaires. Les carences du document étaient telles que Psychothérapie Vigilance est intervenue auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 25 juillet par lettre argumentée, avec copie à la Direction de France 2, pour lui signaler, entre autres, que le reportage présentait le défaut majeur de promouvoir, sous couvert d'une terminologie rassurante l'ayahuasca, c'est-à-dire une substance classée dans la liste des stupéfiants par arrêté du ministre de la Santé.

Le 11 août 2008, après avoir demandé à ce que soit revu le reportage évoqué, le Directeur Général de France 2 récusait le reproche de Psychothérapie Vigilance en concluant que «le fondement d'un magazine d'information» était «de faire réfléchir le public sur de nouveaux modes de comportements», que *Envoyé Spécial* n'était pas un «magazine d'investigation à caractère médical», et que le reportage visé était «un carnet de voyage». Psychothérapie Vigilance était invitée à «reconsidérer sa première perception».

A cette lettre étonnante, Psychothérapie Vigilance a répondu point par point le 25 août 2008 après avoir revu le reportage et développé son analyse. La Direction générale n'a pas accusé réception de ce courrier, si ce n'est de façon indirecte, et somme toute très irresponsable, en rediffusant «Voyages chamaniques» le 6 novembre 2008.

Dès lors, la lettre en date du 6 mars 2009, que le CSA (1) vient d'adresser à Psychothérapie Vigilance, mérite d'être portée à la connaissance du plus grand nombre dans la mesure où elle finit d'éclairer le débat et donne raison à l'association: «Le Conseil a estimé que plusieurs séquences de ce reportage contribuaient à présenter de manière positive ou équivoque la consommation du produit stupéfiant faisant l'objet du reportage. Les effets dangereux de la substance ont été minorés et les quelques éléments critiques apportés aux téléspectateurs ne dissipent pas les ambiguïtés du propos général.». En conséquence, le CSA est intervenu auprès du Président de France télévisions pour qu'il respecte strictement les engagements pris par rapport à «sa délibération» du 17 juin 2008, «relative à l'exposition des produits du tabac, des boissons alcooliques et des drogues illicites à la télévision et à la radio».

Le 27 août 2007, le CSA avait accusé réception de la lettre adressée par l'association le 17 juillet, en

indiquant qu'il allait faire procéder au visionnage et à l'analyse de la séquence par les services compétents avant de se prononcer. Ce qu'il vient de faire donc, de façon claire et nette.

CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Paris, le 6 mars 2009

Le Président

à **Guy ROUQUET**

Président de l'association

PSYCHOTHERAPIE VIGILANCE

Monsieur,

Par lettre du 25 août 2008, vous avez saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel à la suite de la diffusion d'un reportage intitulé « Voyages chamaniques » dans l'émission « Envoyé spécial » sur France 2 le 17 juillet 2008, avec rediffusion le 6 novembre 2008. Selon vous, l'émission a fait la promotion d'un produit stupéfiant.

Réuni en assemblée plénière le 20 janvier 2009, le Conseil a considéré que la diffusion de certaines séquences de ce reportage n'était pas conforme à sa délibération du 17 juin 2008 relative à l'exposition des produits du tabac, des boissons alcooliques et des drogues illicites à la télévision et à la radio, selon laquelle « il est interdit (...) de relater de manière positive ou équivoque la consommation de drogue » et « s'agissant des émissions d'information (...) des drogues illicites ou des personnes les consommant peuvent y apparaître dès lors que cela entre dans l'objet de l'émission (...et que ces programmes ne sont en rien incitatifs, c'est-à-dire que la consommation et la personne consommant de la drogue ne sont en aucun cas valorisées. »

Le Conseil a estimé que plusieurs séquences de ce reportage contribuaient à présenter de manière positive ou équivoque la consommation du produit stupéfiant faisant l'objet du reportage. Les effets dangereux de la substance ont été minorés et les quelques éléments critiques apportés aux téléspectateurs ne dissipent pas les ambiguïtés du propos général.

Le Conseil est intervenu auprès de M. Patrick de Carolis, Président de France Télévisions, afin qu'il veille au strict respect de sa délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel BOYON

**LETTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE VIGILANCE
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL**

Juillan, le 25 juillet 2008

**Objet: «Voyages chamaniques»
«Envoyé Spécial» du 17 juillet 2008**

Monsieur le Président,

Au nom de Psychothérapie Vigilance, association au service des victimes de thérapies déviantes, abusives et psychosectaires, je me dois de réagir à la diffusion sur *France 2* du reportage intitulé «Voyages chamaniques», présenté dans le cadre des «Carnets de voyage» d'*Envoyé Spécial* du 17 juillet 2008,

Si le reportage semble honnête et réalisé avec un apparent désir d'objectivité, il pose de très graves problèmes éthiques et déontologiques de la part de ses auteurs et des responsables de l'émission qui, pour le moins, ont péché par naïveté, ignorance ou complaisance, avec pour conséquence certaine la mise en danger de nombreux téléspectateurs, notamment **des personnes en souffrance psychique ou en quête de «développement personnel» placées en situation de croire ou de penser que ce genre de voyage pourrait apporter une réponse à leurs maux réels ou supposés.**

Outre le fait que l'on peut s'interroger sur la raison d'être de ce documentaire où Iquitos (Pérou) apparaît comme une destination touristique parmi d'autres, offrant l'occasion à de jeunes adultes français de prendre leurs vacances en pleine forêt amazonienne, dans un centre fermé, surveillé par des gardes armés, pour y effectuer un double «voyage», à la fois exotique et psychotropique, **l'émission présente le défaut majeur de promouvoir**, sous couvert d'une terminologie rassurante (guérisseur indien, médecine traditionnelle, plante médicinale, décoction amère, psychotrope (1)...), **l'ayahuasca**, c'est-à-dire une substance **classée dans la liste des stupéfiants** par arrêté du ministre de la Santé (2). Or, à aucun moment, cette indication n'est donnée au cours du reportage ni même, pour désigner ce produit particulier, le mot «drogue» d'ailleurs, davantage connu du public, lui. Mais juridiquement parlant, la différence est de taille, et, de ce point de vue, **les textes de loi sont clairs.**

Etant donné cette insuffisance notoire et capitale, tout donne à penser que l'équipe d'*Envoyé Spécial* n'a pas jugé bon de se rapprocher de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, de la Mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires et de la Direction générale de la santé pour savoir si elles disposaient d'informations particulières sur le sujet et connaître de façon précise les raisons sanitaires et sociales ayant conduit au classement nominatif (3) du produit sur la liste des stupéfiants. Or sa dangerosité a été mise en évidence sur le plan physiologique mais aussi psychologique et sociétal par des experts qui ont établi sans ambiguïté ses propriétés neurotoxiques et son utilisation, sous couvert de thérapie psycho-spirituelle, par des communautés sectaires ou propices à des dérives de ce type.

De même, dans le même ordre d'idée ou d'observation, Psychothérapie Vigilance déplore les **carences graves du document** sur le mode de recrutement des «voyageurs chamaniques». Certes, il est dit par le biais d'Internet mais sans insister : de quels manques ou pathologies souffraient les participants? Avaient-ils un passé toxicomane? Etaient-ils toxicomanes? Avaient-ils été suivis en France par des praticiens avertis? Dans cette hypothèse, le séjour à Iquitos leur avait-il été conseillé par des médecins ou psychologues impuissants? En quête de quoi étaient-ils vraiment? Quant à la personnalité du recruteur, rien n'est dit non plus, hormis qu'il avait déjà effectué un séjour dans le centre en question l'année précédente.

L'enquête se caractérise également par l'absence de témoignages de psychiatres ou psychologues avertis qui, en France, dans des cliniques ou des hôpitaux, s'efforcent de soigner des victimes de ce genre de *trip* ou voyage. Plusieurs *experienters* ou expérimentateurs ont subi des dommages irréversibles car l'ayahuasca est une substance hallucinogène très puissante dont le pouvoir de nuisance est décuplé par ses conditions d'ingestion. La préparation du «voyageur» est étroitement liée à une modification de l'horloge biologique mais aussi à un endoctrinement spirituel. Les états de conscience sont littéralement «manipulés» par le maestro ou maître de cérémonie. Ainsi, soit parce qu'il ne le sait pas soit parce qu'il n'a pas voulu le dire, le journaliste ne réagit pas quand l'un des participants raconte sa «vision» d'un grand serpent dont la tête se balançait devant lui ou de l'étonnante identification de Florence à un jaguar. Or qui connaît la question sait que **ce spectacle et cette attitude sont conditionnés** au préalable par des discours et une iconographie

adaptés: le sujet sait qu'il risque de rencontrer un anaconda ou un jaguar, ces animaux princiers et divins de la jungle amazonienne bien inscrits dans la cosmogonie indigène. En règle générale, avant de faire leur expérience, les participants ont l'occasion de compulser des albums ou des peintures représentant ces animaux-là. Les «voir» est un très bon signe, le signe que la «guérison» est proche...

Il est dit dans le film que, durant leur séjour, lesdits «voyageurs» ont pris de l'ayahuasca à sept reprises. Or le reportage accorde à ces moments particuliers une place réduite à la portion congrue. Pourquoi? Dans «L'ayahuasca, le serpent et moi», pourtant film de commande et de propagande écrit et réalisé par Arnaud Bernardi, avec la participation du controversé Jacques Mabit, les scènes des personnes hurlant de douleur et de terreur, en proie à une véritable crise collective de *delirium tremens* sont particulièrement impressionnantes et dissuasives. Rien à voir avec ce qui est montré dans *Voyages chamaniques*.

Ce qui nous amène à faire cette observation: dans quelle mesure le journaliste a-t-il travaillé avec l'objectivité et la liberté de manœuvre voulues? Quelle distance a-t-il pu avoir avec le groupe qu'il accompagnait? A partir du moment où sa visite était annoncée, le chaman a-t-il procédé comme il le fait d'ordinaire? Divers indices permettent de penser que non.

Certes, le reporter donne bien le sentiment de n'avoir pas voulu se laisser abuser. Il s'est livré à quelques mises en garde, trop modestes et rapides cependant, sans aller au fond des choses, sans nommer ce qui devait l'être. De plus, **à malin, malin et demi. Guillermo Arevalo, le personnage en vedette, n'est pas le premier venu.** Psychothérapie Vigilance est au courant de son existence depuis 2001. L'association sait que ce chaman n'est ni médecin ni psychologue ni psychanalyste; qu'il n'a aucune connaissance scientifique reconnue qu'il est en rupture avec la tradition ancestrale voulant que les «guérisseurs» ou «hommes-médecine» ne monnaient pas leurs «intercessions» auprès des «esprits» ou «puissances invisibles» qu'il vient régulièrement en France pour organiser des «cérémonies» privées avec des gens du showbiz (cinéma, télévision, journalistes...).

Psychothérapie Vigilance remarque enfin que le reportage s'achève sur un dernier repas où, en dépit de leur état de fatigue et de l'amaigrissement général, les participants semblent à la fête. Le journaliste conclue en disant que personne ne regrette son expérience. Il est facile d'en déduire que tous ces «voyageurs», dopés et comme «sacralisés» par les feux de la caméra, formeront désormais un groupe appelé à se retrouver, avec des individualités qui, à leur tour, se transformeront en rabatteurs ou militants prosélytes, en profitant sans nul doute de certains avantages du centre, avec la perspective de devenir à plus ou moins court terme des agents ou assistants de Guillermo Aravelo métamorphosé en gourou **La manière dont se termine le documentaire est désastreuse car elle donne la fâcheuse impression que l'expérience n'est pas si terrible que les experts le disent bien et que, somme toute, elle aurait des vertus thérapeutiques.** On ne peut que s'étonner du manque de recul affiché: que sont devenus les participants quelques semaines plus tard? Que pensent-ils de leur expérience? Ont-ils connu des retours d'acide, des flashes back, des «visions» cauchemardesques, des ennuis physiologiques, des troubles psychiques, des épisodes compensatoires et délirants au sens clinique du terme? A défaut d'être en mesure de les suivre, il s'imposait d'enquêter auprès des services spécialisés des grands hôpitaux français (Sainte-Anne, Marmottan, Fernand Widal, hôpital Pellegrin de Bordeaux, ...), d'interroger le président de la commission nationale des stupéfiants qui est médecin, de se tourner aussi vers les associations reconnues pour leur lutte contre les charlatans de la santé, les sectes, les dérives sectaires.... De ce point de vue, Psychothérapie Vigilance est certainement l'une des structures les plus informées puisqu'elle s'est édifiée principalement sur la découverte de la manière dont l'ayahuasca était promue et commercialisée en France. La visite du site de l'association est édifiant à ce sujet, et la rubrique «Drogues» particulièrement parlante.

Dans son communiqué du 9 juillet 2008, le CSA que vous présidez a décidé de renforcer l'encadrement de l'exposition de l'alcool, du tabac et des drogues illicites à la télévision et à la radio. Nous nous trouvons bien dans ce cas de figure, et nous observons que l'émission a été diffusée après la publication de cette annonce, en évitant soigneusement de rappeler que l'ayahuasca était une drogue classée dans la liste des stupéfiants. **Indépendamment de cela, les articles du code pénal sont clairs, et il importe de les faire respecter. A cause de Voyages chamaniques, du prestige d'Envoyé spécial, des centaines et peut-être même des milliers de personnes choisiront comme prochaine destination de vacances le**

Pérou hallucinogène, sans savoir qu'ils n'en reviendront pas indemnes, mais profondément désorientés, déstabilisés, dépressifs, voire suicidaires... Les institutions ou associations citées dans cette lettre vous confirmeront au besoin tous ces propos en pensant aux familles dont un parent a perdu la vie ou la raison suite à une expérience similaire.

Dans cette attente, restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments de parfaite considération.

**Le Président
Guy ROUQUET**

(1) La plante est présentée comme un psychotrope et non comme une drogue dangereuse pouvant altérer irrémédiablement le psychisme. La plupart des téléspectateurs n'auront pas manqué d'associer le vocable à cette classe de médicaments issue de la recherche en psychopharmacologie et, par conséquent, en auront déduit, d'autant plus qu'il s'agit d'une plante naturelle, que ses effets sont contrôlés (comme les psychotropes).

(2) En date du 3 mai 2005, complétant celui du 22 février 1990 (Journal Officiel n° 102, page 7636, texte n° 18)(3) Dans l'esprit des pharmacologues et toxicologues, l'ayahuasca était considérée comme un stupéfiant depuis la convention de Vienne, donc bien avant 2005, en raison de la DMT que la décoction contient.

**RÉPONSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE 2
Groupe France télévisions
A PSYCHOTHÉRAPIE VIGILANCE**

Paris, le 11 août 2008

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 25 juillet 2008 adressé au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - et dont vous m'avez adressé une copie - concernant un reportage intitulé «Voyages chamaniques» diffusé dans le cadre d'*Envoyé Spécial* le 17 juillet dernier.

Je puis vous assurer que France 2 a très largement sensibilisé l'ensemble des collaborateurs des programmes sur l'impérative nécessité de respecter les termes de la délibération du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relative à l'exposition du tabac, de l'alcool et des drogues illicites sur les antennes de télévision.

Aussi dès réception de votre lettre j'ai demandé que soit revu le reportage que vous évoquez.

Au vu du réexamen de ce dernier, il ne me paraît pas acceptable d'affirmer que les responsables de l'émission ont péché notamment par...«complaisance»... et que l'émission «présente le défaut majeur de promouvoir» l'ayahuasca.

Cela aurait été effectivement contraire à la dernière délibération du CSA, mais je vous le rappelle, elle précise que : «S'agissant des émissions d'information (et des documentaires) des drogues illicites ou des personnes les consommant peuvent apparaître dès lors que cela entre dans l'objet de l'émission et du documentaire, et que ces programmes ne sont en rien incitatifs, c'est-à-dire que la consommation et la personne consommant de la drogue ne sont en aucun cas valorisées».

- L'ayahuasca est bien présentée comme une plante ayant des effets hallucinogènes interdite en France et ce, notamment dès le démarrage du reportage quand bien même il n'est pas indiqué précisément que la plante figure depuis 2005 sur la liste des stupéfiants.

- Sa dangerosité est ainsi commentée par le journaliste: «la plante chamanique n'est pas sans danger... ici

l'alimentation est strictement contrôlée... C'est avant tout un impératif médical, pour preuve ce questionnaire qui a été remis aux participants avec mise en garde pour les cardiaques, les sujets sensibles à l'hypertension et les épileptiques Au titre des contre-indications: on retrouve l'alcool, le porc et la viande rouge Il y a aussi des risques mortels, le mélange ayahuasca et antidépresseurs peut provoquer des accidents cardiaques et des hémorragies cérébrales».

- Par ailleurs, l'équipe du reportage a interviewé un médecin renommé situé dans un des dispensaires de la ville péruvienne qui confirme ainsi la dangerosité de la plante: «l'ayahuasca peut se révéler désastreux sur le plan psychologique»; concernant les Européens qui se rendent au Pérou il précise que les personnes doivent «au minimum venir avec un examen psychiatrique qui certifie qu'ils peuvent supporter ce genre d'expérience cérébrale». Ceci démontre, me semble-t-il, la distance prise par nos reporters ainsi que le fait d'avoir bien conservé leur sens critique en particulier quand ils dénoncent l'absence de mise en garde d'un guide français évoquant la consommation de l'ayahuasca au Pérou

Dans le même esprit, les journalistes conduisent les téléspectateurs à visiter un marché où on peut se procurer très facilement la plante là aussi sans contre-indications. Par ailleurs, la vendeuse interviewée indique sans aucune difficulté comment frauder en ramenant de l'ayahuasca en France : ceci témoigne du fait que loin d'être complaisant le reportage a pris le parti de dénoncer certaines pratiques facilitant la consommation de la plante.

Loin de faire apparaître ce voyage comme folklorique ou de le cautionner, le reportage présente des séquences dites de purge, peu incitatives même pour des amateurs de drogues.

Enfin, on ne peut non plus parler de «l'innocence» de l'équipe de journalistes lorsqu'elle interroge un autre chamane du village de Dinamarca. Il reçoit tous les gens du village : «Je suis un pêcheur... c'est comme ça que je nourris ma famille, ici je n'ai jamais vu un touriste. Les chamanes qui travaillent avec les touristes le font uniquement pour leur intérêt personnel» «Si certains chamanes refusent de monnayer leur service, ce n'est pas le cas de Guillermo Arevalo» prend le soin de préciser le commentaire d'*Envoyé Spécial*.

Je conclurai enfin en vous disant qu'il est surprenant que votre association «Psychothérapie Vigilance» s'interroge «sur la raison d'être de ce documentaire» -d'autres articles de presse s'y sont intéressés- et surtout n'est-ce pas le fondement d'un magazine d'information que de faire réfléchir le public sur de nouveaux modes de comportements ? *Envoyé Spécial* n'est par ailleurs pas un «magazine d'investigation à caractère médical», il s'agissait de présenter un carnet de voyage en 35 minutes et dans sa conclusion il prend soin de souligner que les participants sortent de l'expérience encore plus fatigués qu'en arrivant et amaigris.

En espérant que ces précisions vous permettront de reconsidérer votre première perception, je vous prie d'agréer. Monsieur le Président l'expression de mes salutations très distinguées

François GUILBEAU
Directeur Général

à Monsieur Guy ROUQUET
Président de Psychothérapie Vigilance

Copie à Monsieur Michel BOYON
Président du conseil supérieur de l'Audiovisuel

RÉPONSE DE PSYCHOTHÉRAPIE VIGILANCE
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE 2

Objet: votre lettre du 11 août 2008
«Voyages chamaniques»
Envoyé Spécial du 17 juillet 2008

Monsieur le Directeur Général,

Je vous sais gré de votre réponse du 11 août à la copie de ma lettre en date du 25 juillet adressée au Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, que vous concluez en espérant que les précisions apportées me «*permettront de reconsidérer*» ma «*première perception*». Mais c'est avec regret que je me dois de vous dire qu'il n'en est rien. Mon propos de ce jour est de vous indiquer pourquoi, simplement, précisément, par respect pour votre chaîne et en raison de la grande estime que j'ai pour *Envoyé spécial*, la qualité d'ensemble de ses reportages ainsi que son sens du service public. Sans le moindre esprit de polémique donc.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je m'empresse de vous préciser que la réflexion et les observations exposées dans ma correspondance sont le produit d'un **ressenti collectif**, le fruit de réactions et remarques diverses exprimées spontanément par des partenaires privés ou associatifs domiciliés en France pour l'essentiel mais aussi en Suisse et en Belgique. Mes propos ne traduisent donc pas une humeur particulière mais un sentiment général, celui de personnes qui savent très bien faire la part des choses entre un «*magazine d'information*» et un «*magazine d'investigation à caractère médical*» (sic). D'où sans doute le profond malaise éprouvé par les nombreux correspondants de Psychothérapie Vigilance: **Voyages chamaniques n'est ni l'un ni l'autre.**

Vous avez demandé à ce que soit revu le reportage concerné. Vous en déduisez qu'il ne vous «*paraît pas acceptable d'affirmer que les responsables de l'émission ont péché notamment par «complaisance»... et que l'émission «présente le défaut majeur de promouvoir» l'ayahuasca*». Soit, mais, voyez-vous, le jour même où je recevais votre réponse, un journaliste d'investigation ayant visionné l'émission tardivement me faisait part de ses impressions en concluant que ce qui demeurait en fin de compte était «**la promotion indirecte d'une drogue dure**». Quant à la complaisance, elle est manifeste: dans la manière légère et insouciant de dont le reportage a été annoncé et programmé, l'été, au début des vacances, dans «*un carnet de voyages*», introduit par plusieurs formules à l'ambiguïté attractive, dont celle-ci: «*Nous avons choisi de vous raconter l'histoire de ces Français qui partent en vacances à l'autre bout du monde pour un voyage un peu particulier. Et ce qu'ils vont chercher en Amazonie c'est un voyage intérieur avec une plante qu'ils vont boire en infusion et un chaman, guérisseur indien, qui va leur servir de guide*». Et cette autre: «*Ayahuasca, derrière ce nom bizarre une plante hallucinogène interdite en France. C'est pour cette raison qu'ils se rendent au Pérou où elle est en vente libre, pour goûter à cette plante qui fait voyager les âmes*» ou encore «*Benjamin travaille dans le textile. S'il joue un peu les chefs de bande c'est parce qu'il connaît les effets de l'ayahuasca. Benjamin a fait le voyage l'année dernière et il a décidé de faire des émules. Il a réuni une quinzaine de touristes en quête d'une thérapie de choc*». Trop de mots posent problème, de silences aussi. Quand vous évoquez la conclusion du reportage, vous indiquez à juste titre que le journaliste «*prend soin de souligner que les participants sortent de l'expérience encore plus fatigués qu'en arrivant et amaigris*». Mais pourquoi omettez-vous de citer la phrase qui suit, l'ultime du commentaire: «*Pas un seul pourtant ne nous dira regretter d'avoir fait le voyage?*»

Cet oubli est on ne peut plus gênant dans la mesure où la remarque donne un écho singulier à la présentation faite de Benjamin au début du reportage. La phrase qui le clôt renvoie au point de départ: l'an prochain, le jeune homme reviendra avec d'autres «*émules*», et les «*initiés*» l'ayant accompagné cette année s'emploieront à en faire à leur tour pour «*vivre une aventure hors du commun*», «*aux limites du surnaturel*», effectuer «*une plongée dans le labyrinthe de leur inconscient*», «*une expérience mystique autour de l'ayahuasca*».

Comme je l'écrivais dans ma lettre de juillet, «*Il est facile d'en déduire que tous ces «voyageurs», dopés et*

comme «sacralisés» par les feux de la caméra, formeront désormais un groupe appelé à se retrouver, avec des individualités qui, à leur tour, se transformeront en rabatteurs ou militants prosélytes, en profitant sans nul doute de certains avantages du centre, avec la perspective de devenir à plus ou moins court terme des agents ou assistants de Guillermo Aravelo métamorphosé en gourou . **La manière dont se termine le documentaire est désastreuse car elle donne la fâcheuse impression que l'expérience n'est pas si terrible que les experts le disent bien et que, somme toute, elle aurait des vertus thérapeutiques.** On ne peut que s'étonner du manque de recul affiché: que sont devenus les participants quelques semaines plus tard? Que pensent-ils de leur expérience? Ont-ils connu des retours d'acide, des flashes back, des «visions» cauchemardesques, des ennuis physiologiques, des troubles psychiques, des épisodes compensatoires et délirants au sens clinique du terme? A défaut d'être en mesure de les suivre, il s'imposait d'enquêter auprès des services spécialisés des grands hôpitaux français (Sainte-Anne, Marmotan, Fernand Widal, hôpital Pellegrin de Bordeaux, ...), d'interroger le président de la commission nationale des stupéfiants qui est médecin, de se tourner aussi vers les associations reconnues pour leur lutte contre les charlatans de la santé, les sectes, les dérives sectaires...»

Mon association n'a pas l'intention d'accabler votre chaîne, les producteurs de l'émission, l'équipe ayant réalisé le reportage. Mais elle a bien des raisons de trouver votre réponse peu acceptable. De ma lettre du 11 juillet vous ne reconnaissez qu'un point: «il n'est pas indiqué précisément que la plante figure depuis 2005 sur la liste des stupéfiants». Dommage que vous n'ayez pas exprimé quelque regret par rapport à ce nouvel oubli car l'information dispensée se révèle tronquée et du même coup fallacieuse comme me le précise fort justement l'un de mes correspondants. **Dès lors qu'il n'est jamais dit non plus que l'ayahuasca est une drogue, le facteur est aggravant.** Du reste, le mot *drogue* n'est jamais employé durant toute l'émission, ce qui est difficilement compréhensible, pour ne pas dire inexcusable dans la mesure où cette qualification de la «potion» est universellement reconnue. Au mieux, le produit est présenté comme un «hallucinogène», d'une manière générale comme «une plante» purgative et psychotrope (1) aux vertus thérapeutiques, médicinales, mystiques, initiatiques, psychanalytiques... (2)

Certes, le journaliste dit bien «la plante chamanique n'est pas sans danger», mais pourquoi ajoute-t-il que «ici», à savoir dans le «centre spirituel» de Guillermo Arevalo, «l'alimentation est strictement contrôlée», réduisant à trois fois rien les risques encourus. **Ce passage ne met nullement en garde contre la dangerosité même de la substance** : en spécifiant qu'un régime est instauré, et que l'association avec les antidépresseurs peut générer des conséquences graves, l'impression donnée est qu'il y a des effets indésirables dans certaines circonstances et donc des précautions d'emploi à respecter, comme avec certains médicaments, ce que l'ayahuasca n'est pas... Les accidents ne seraient pas dus au produit mais à l'imprudence des consommateurs l'ayahuasca n'est dangereuse que si l'on ne se conforme pas aux directives données avant, pendant et après le stage... Avant? Comment ne pas relever en effet cet aveu curieux de Benjamin disant s'être abstenu de relations sexuelles avec son épouse durant «les trois mois» précédant ses «vacances» au Pérou, son voyage «au bout de lui-même»? En bonne logique, cela revient à dire que tout chaman est d'une chasteté absolue et n'a aucune «vie intime»...

Le plus étonnant dans votre argumentation relative à la «distance prise» par vos reporters, est le passage où il est précisé que, les Européens qui se rendent au Pérou doivent «au minimum venir avec un examen psychiatrique qui certifie qu'ils peuvent supporter ce genre d'expérience cérébrale». Quelle énormité! Où se trouve le sens critique que vous évoquez? **L'argument est irrecevable pour trois raisons, dont une essentielle**: d'une part le journaliste n'a pas demandé aux participants s'ils avaient subi un tel examen d'autre part le savoir du chaman est empirique, étranger à toute évaluation ou appréciation d'une science moderne et pointue comme la psychiatrie. S'agissant du troisième élément, vous donnez à penser qu'un psychiatre français pourrait délivrer un tel certificat, en d'autres termes se mettre hors la loi tout en exonérant par avance le chaman de sa responsabilité par rapport à sa pratique, aux divers produits utilisés, parmi lesquels un stupéfiant, et aux accidents de santé dont ses propres clients ou patients pourraient être les victimes à cause de cette «expérience». Seul un psychiatre déviant ou complètement délirant, acquis aux «intérêts» des organisateurs, courrait peut-être le risque d'être radié du tableau de l'Ordre des médecins et d'être traduit devant les tribunaux en signant un tel certificat. Et il y a fort à parier que les «émules» de Benjamin n'ont présenté aucune attestation médicale les autorisant à «se shooter aux hallucinogènes» à plus

de dix mille kilomètres de chez eux.

L'épisode du marché que vous évoquez pour dire que «*loin d'être complaisant le reportage a pris le parti de dénoncer certaines pratiques facilitant la consommation de la plante*» est intéressant. Mais si les dealers, fraudeurs ou pourvoyeurs se trouvent ainsi épinglés, et les douaniers avertis, la drogue elle-même ne l'est pas en tant que telle. **Cette persistance à ne pas nommer un chat un chat laisse pour le moins perplexe.** De même, quand, selon vos propres termes, le commentaire d'*Envoyé Spécial* prend le soin de préciser «*Si certains chamanes refusent de monnayer leurs services, ce n'est pas le cas de Guillaume Avarelo*», où se trouve le caractère dissuasif de l'argument? Un «**voyageur**» **potentiel ayant un peu de jugeote ne manquera pas de se dire qu'il est possible de faire «l'expérience interdite» et «superpuissante» (sic) à moindres frais**, en s'enfonçant dans la jungle, en se rendant dans un village comme Dinamarca...

Je vous rejoins tout à fait quand vous dites que «*le fondement d'un magazine d'information est de faire réfléchir le public sur de nouveaux modes de comportement*». Sans doute, mais, «*c'est précisément là où le bât blesse*» comme me l'a écrit un correspondant, car «**les éléments objectifs de réflexion ne sont pas donnés.** À la vue de ce documentaire, si je ne connaissais pas le problème de l'ayahuasca, si j'étais en recherche d'une aide pour résoudre mes problèmes et si j'étais un peu masochiste, rien ne me dissuaderait de m'inscrire à un stage, pour "tenter une expérience sortant du commun". Du moment que des jeunes adultes s'apprentent à regagner la France en ne regrettant pas une expérience qui les a conduits à vomir leurs tripes, à être inspirés par «l'esprit de l'anaconda» ou à se métamorphoser en jaguar, et que des Français œuvrent aux côtés de Guillermo Aravello pour l'assister ou élargir sa clientèle, c'est nécessairement une «*aventure*» bénéfique, un peu dégoûtante et éprouvante certes mais tentante. Et d'autant plus tentante qu'exotique, ésotérique, thérapeutique et «*spirituelle*», qu'aucune victime ou famille de victime n'est filmée, qu'aucun médecin-psychiatre français aux prises avec des cas désespérés n'est interrogé, qu'aucun agent de l'état compétent en la matière n'est invité à s'exprimer.

Je reviens sur votre dernier argument: «*Envoyé Spécial n'est pas un magazine d'investigation à caractère médical*». J'entends bien, mais en raisonnant de la sorte, êtes-vous bien certain de ne pas ouvrir la boîte de Pandore? Dans ces conditions, en suivant le même fil d'Ariane hallucinogène, on pourrait très bien concevoir dans quelque temps un reportage de «35 minutes» sur l'annamite phalloïde par exemple, où seraient montrés son terrain de prédilection, des endroits précis où on la trouve, ses couleurs, sa beauté plastique, ses mœurs, son mode de développement, son appartenance à la famille des champignons, en indiquant que son ingestion n'est pas nécessairement mortelle, que tel ou tel «spécialiste des plantes psychotropes» connaît l'art de l'accommoder à bon escient, la «combinaison chimique» (sic) adéquate, offrant ainsi l'opportunité de vivre «une expérience hors du commun», «une aventure aux limites du surnaturel» (3)?

L'ayahuasca, c'est combien de voyages sans retour? De suicides? De vies détruites, de familles en détresse? L'an passé, non loin d'Iquitos, dans un centre similaire, un jeune français a mis fin à ses jours. Le prix à payer est parfois exorbitant, le plus lourd qui soit. Aussi **votre chaîne s'honorerait-elle en réfléchissant à une façon sensible et réfléchie de réparer un tant soit peu le mal qui a été fait.** Je songe à une enquête approfondie qui montrerait les victimes directes et indirectes des réseaux promouvant et organisant l'ingestion de l'ayahuasca et autres produits dits «enthéogènes» par ses «initiateurs» (iboga, peyotl, salvia divinorum...). Car mal il y a bel et bien: l'émission a avivé la souffrance des personnes et des familles qui, pour avoir été sous-informées ou désinformées, connaissent aujourd'hui les affres d'une pareille expérimentation dans leur chair, leur esprit ou leur cœur elle a indiqué une nouvelle destination de voyage à plusieurs centaines, voire milliers de jeunes adultes désireux de vivre «une aventure hors du commun» en prenant des «vacances au bout du monde» et de «voyager au bout d'eux-mêmes» en se laissant guider par un «*sorcier guérisseur*» connaissant l'art de «*faire voyager les âmes*» moyennant l'absorption d'une «*plante*» «sacrée» et «initiatique», en passant sous silence qu'il s'agit d'une «drogue dure» et «sectoïdale».

Votre argumentaire s'applique à recenser en interne les quelques réserves ou avertissements exposés dans le commentaire. Efforts que Psychothérapie Vigilance a reconnus dans sa lettre du 25 juillet: «*Le reporter*

donne bien le sentiment de n'avoir pas voulu se laisser abuser. Il s'est livré à quelques mises en garde, trop modestes et rapides cependant, sans aller au fond des choses, sans nommer ce qui devait l'être». Le fond du problème n'est donc pas là ce qui est capital est tout le reste, la très fâcheuse impression d'ensemble que laisse le document par ses oublis et ses non-dits essentiels. Aussi vous saurais-je gré de faire meilleur accueil aux critiques constructives émises par des personnes vraiment informées, que ce soit par leur métier ou leur responsabilité associative.

Les précisions apportées dans votre réponse du 11 août ne m'ont pas permis de reconsidérer ma «première perception». Puissent celles de Psychothérapie Vigilance, exprimées le 25 juillet et ce 25 août, vous conduire à reconsidérer la vôtre! Et à le faire avec le concours des associations ou institutions au fait du sujet, et qui, de toute évidence, n'ont pas été sollicitées avant comme après le tournage.

Dans cette attente, en vous redisant l'estime que, en règle générale, Psychothérapie Vigilance nourrit à l'endroit d'*Envoyé Spécial*, je vous assure, Monsieur le Directeur Général, de mes sentiments de parfaite considération.

**Le Président
Guy ROUQUET**

(1) Ce terme revient à diverses reprises, et ce n'est pas anodin. Dans la note 1 de ma lettre du 25 juillet, j'écrivais ceci, que je souligne à nouveau: *« La plante est présentée comme un psychotrope et non comme une drogue dangereuse pouvant altérer irrémédiablement le psychisme. La plupart des téléspectateurs n'auront pas manqué d'associer le vocable à cette classe de médicaments issue de la recherche en psychopharmacologie et, par conséquent, en auront déduit, d'autant plus qu'il s'agit d'une plante naturelle, que ses effets sont contrôlés (comme avec les psychotropes stricto sensu).*

(2) Extraits du commentaire: *«La fameuse plante psychotrope», plante médicinale ancestrale utilisée depuis plus de deux mille ans par les Indiens», «plante sacrée», «L'ayahuasca est très bon pour guérir certains traumatismes psychologiques et physiques», «un sorcier guérisseur (...) un spécialiste des plantes», «substances psychotropes locales», «C'est la combinaison chimique de ces deux plantes qui fait l'efficacité de la potion», «plante qui possède un très grand pouvoir, qui donne des visions très belles, merveilleuses»...*

(3) Selon ses zéloteurs, l'ayahuasca permet de vivre *«l'expérience de la petite mort»*.

Copie aux présidents des institutions suivantes: Conseil supérieur de l'audiovisuel, Assemblée Nationale, France Télévisions, France 2, Mission interministérielle de lutte contre le drogue et la toxicomanie, Mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires, Centre contre les manipulations mentales, Union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu victimes de sectes, Monsieur le Directeur de la Direction générale de la santé, Monsieur le Président de l'Ordre national des médecins.